

Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits
de la personne de la Chambre des communes dans le cadre de
son étude de la maltraitance des aînés

Présenté par : AGE-WELL NCE

Mai 2021

INTRODUCTION

L'organisme AGE-WELL, le Réseau canadien axé sur les technologies et le vieillissement se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de participer à l'étude de la maltraitance des aînés du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. AGE-WELL accorde beaucoup d'importance à cette étude et remercie le Comité de prendre du temps pour examiner l'enjeu de la maltraitance des aînés. Notre réseau d'envergure nationale, de concert avec des organismes phares comme CanAge, l'Association canadienne des individus retraités, l'Initiative nationale pour les soins des personnes âgées et le Centre canadien d'études sur le droit des aînés, travaille à sensibiliser la population au problème de la maltraitance des aînés et promouvoir des stratégies et des services de prévention. La maltraitance des aînés fait partie des principaux sujets de préoccupation évoqués lors de nos consultations auprès du public et des parties prenantes sur le thème de l'avenir de la technologie et du vieillissement au Canada.

Récemment, nous avons dressé un état des lieux concernant le domaine de défi du bien-être financier et de l'emploi afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes âgées, y compris celles qui sont liées à la maltraitance. Il est prévu de mener des recherches sur ce défi qui porteront sur le recours accru à la technologie et l'utilisation proactive de solutions technologiques pour lutter contre la maltraitance des aînés.

Le phénomène du vieillissement de la population s'accélère au Canada et commande des politiques ainsi que des programmes publics qui donneront la priorité aux stratégies de prévention et d'intervention fondées sur des données probantes pour lutter contre la maltraitance des aînés et leur exploitation financière. **Nos observations seront centrées sur l'optimisation des avancées technologiques pour dépister les situations de maltraitance des aînés, en faire un suivi, adopter des mesures d'intervention et de prévention, dans le but ultime d'outiller les communautés afin qu'elles puissent venir en aide aux victimes de la maltraitance.**

CONTEXTE

La maltraitance des aînés, aussi appelée la violence envers les personnes âgées, représente un problème grave et répandu au Canada. Malheureusement, ce phénomène passe trop souvent inaperçu malgré le fait qu'il prend de l'ampleur, surtout depuis le début de la pandémie de COVID-19, dont les effets ont été catastrophiques. Souvent, la maltraitance des aînés est associée aux fraudes financières visant les personnes âgées, mais elle peut prendre diverses formes, y compris la négligence ou la violence sexuelle, physique et psychologique.

Souvent, la maltraitance des aînés se produit plus près de nous qu'on ne voudrait le croire. À preuve, les cas de maltraitance dont les auteurs sont des membres de la famille comptaient pour plus de 30 % de ceux qui ont été signalés en 2019¹. Il est difficile d'établir les taux exacts de prévalence de la maltraitance en raison du caractère essentiellement empirique des données et du fait que beaucoup de cas ne sont pas signalés². Selon des estimations remontant à 2015, de 4 à 10 % des personnes âgées du Canada ont subi une forme ou une autre de maltraitance³, mais 20 % à peine de ces cas ont été signalés à la police⁴. Comme il a été mentionné précédemment, la COVID-19 a exacerbé ce qui constituait déjà un problème persistant, notamment parce que le plus grand isolement social a eu comme conséquence d'accroître la vulnérabilité et, donc, la maltraitance. Les organismes qui viennent en aide aux

aînés victimes de maltraitance ont reçu 10 fois plus d'appels et de signalements depuis le début de la pandémie⁵.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement canadien a pris des mesures importantes pour sensibiliser la population aux diverses formes de maltraitance des aînés. Il a par exemple versé plus de 18,3 millions de dollars pour appuyer des projets de sensibilisation à la maltraitance des aînés de 2004 à 2013⁶; il a mis sur pied l'Initiative fédérale de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés en 2008 et affecté 13 millions pour faire de la sensibilisation, favoriser le dépistage des signes et des symptômes de maltraitance des aînés, et diffuser de l'information sur les mesures d'aide⁷, et il a élargi les critères du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour qu'il s'applique aux projets de sensibilisation à la maltraitance des aînés⁸. Il reste toutefois beaucoup à faire. Des interventions sont nécessaires pour régler des problèmes préoccupants qui, aux yeux d'AGE-WELL, empêchent le Canada de se doter d'une stratégie efficace et concrète qui ira au-delà de la sensibilisation et favorisera un changement réel dans la vie des personnes âgées.

PROBLÈMES PRÉOCCUPANTS

Lacunes au chapitre des politiques

En 2019, le secteur bancaire s'est nanti d'un *Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés*. Ce Code de conduite a marqué un pas important vers l'adaptation des services aux besoins de cette clientèle⁹, mais il faudra resserrer la supervision réglementaire et les exigences obligatoires pour assurer une intervention plus efficace des établissements financiers contre l'exploitation financière des aînés. Par ailleurs, en l'absence d'une politique établissant des normes en matière de soutien et de protection des aînés victimes et des proches aidants, les mesures à cet égard sont insuffisantes et incohérentes.

Lacunes au chapitre du financement

Le financement axé sur la maltraitance des aînés est de loin inférieur à celui qui est versé à d'autres formes de maltraitance, y compris la violence envers les enfants et la violence familiale, si on tient compte des taux de prévalence estimés¹⁰. En dépit des besoins accrus de services depuis le début de la pandémie, de nombreux organismes ont reçu moins de financement gouvernemental en 2021. Ainsi, l'organisme Prévention de la maltraitance envers les aînés de l'Ontario a reçu 100 000 \$ de moins en 2020-2021 que pour les exercices précédents¹¹.

Lacunes au chapitre des stratégies et de la recherche axées sur les résultats

Il faut intensifier la recherche axée sur les résultats et sur le contexte canadien. Étant donné que les formes de maltraitance et les facteurs de risques sont multiples, il y a nécessité de mener des recherches qui permettront de concevoir des mesures d'intervention et de prévention mieux ciblées. Qui plus est, la plupart des programmes actuels donnent la priorité à la sensibilisation plutôt qu'à l'élaboration de stratégies de prévention ou d'intervention.

Lacunes au chapitre de l'utilisation de technologies de soutien

La technologie peut être mise à profit pour lutter contre une foule de problèmes sociaux urgents, et la maltraitance des aînés ne fait pas exception. Dans la partie qui suit, on explique

comment certaines technologies peuvent nous aider à lutter efficacement contre la maltraitance des aînés.

LA TECHNOLOGIE POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE DES AÎNÉS

La technologie fait partie des causes qui pourraient expliquer l'amplification du phénomène de la maltraitance des aînés, mais on oublie qu'elle peut aussi faire partie de la solution si elle est utilisée à bon escient. Les exemples suivants illustrent comment les technologies peuvent devenir des outils de prévention et d'intervention contre la maltraitance des aînés.

- Le **Senior Sentry Project** explore des méthodes de suivi des comportements bancaires des personnes âgées en vue de la transmission d'alertes si des cas d'exploitation financière potentielle sont détectés¹².
- Le **Texas Elder Abuse and Mistreatment Institute** utilise une technologie de visiophone qui permet de faire une évaluation virtuelle des situations de maltraitance et d'exploitation des aînés¹³.
- Aux États-Unis, l'**Elder Abuse Decision Support System** utilise des formulaires d'enquête et des mesures uniformisées¹⁴.
- Également aux États-Unis, les **WellSky Human Services** proposent des logiciels pour améliorer les méthodes de signalement et d'évaluation, le dépistage de tendances dans les données et la prévention de nouveaux actes de maltraitance¹⁵.
- Les établissements de soins de longue durée recourent de plus en plus à la **vidéosurveillance** pour détecter et empêcher les actes de maltraitance envers leurs résidents. Il faut souligner toutefois que cette technologie peut soulever des réserves à l'égard de la protection de la vie privée et de certains aspects juridiques et éthiques¹⁶.

AGE-WELL continue de collaborer étroitement avec ses partenaires pour la promotion et le financement de projets et d'initiatives de soutien à la recherche et à la mise au point de technologies axées sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Nous présentons ci-dessous une liste de programmes et de partenariats dont l'objectif est d'améliorer la vie des personnes âgées en diminuant leur exposition à la maltraitance et à la violence.

- Le projet **Enhancing Employability of Older Workers** (amélioration de l'employabilité des travailleurs âgés) porte sur la mise à niveau d'un prototype de plateforme infonuagique qui aide les adultes âgés à surmonter les obstacles à l'emploi et, conséquemment, à améliorer leurs chances d'atteindre une stabilité financière qui diminuera leur exposition à la maltraitance de nature financière.
- **FamiliNet** est une entreprise en démarrage d'AGE-WELL et une plateforme de communication qui aide les personnes âgées qui ont peu de connaissances en informatique à rester en lien avec leur famille afin de briser leur isolement social et de prévenir les formes de maltraitance des aînés exacerbées par cet isolement.
- **Cog@Work** est un programme qui aide les employeurs à offrir des modèles de milieux de travail abordables, viables et inclusifs aux employés présentant des déficiences cognitives ou des démences légères. Le fait de travailler peut renforcer l'indépendance financière de ces personnes et les aider à maintenir des compétences numériques qui diminueront leurs risques de subir de la maltraitance.

- Le projet **Advanced Technologies for Pain Care in Older Adults with Dementia** (technologies évoluées à l'appui du traitement de la douleur chez les personnes âgées atteintes de démence) vise à prévenir diverses formes de négligence en améliorant le traitement et l'évaluation de la douleur chez les personnes âgées ayant une démence à un stade avancé qui les empêche de communiquer verbalement.

RECOMMANDATIONS

Les politiques et la recherche dans le domaine de la maltraitance des aînés restent encore aujourd'hui insuffisantes. Utilisées de pair avec des outils de politique judicieux, les technologies offrent une solution efficace pour réduire le taux de prévalence de la maltraitance des aînés et instaurer des stratégies d'intervention. Voici les recommandations qu'AGE-WELL soumet à l'étude du Comité :

1. Que la recherche dans les universités et la communauté soit soutenue afin d'élargir les connaissances dans le domaine des stratégies d'intervention et de prévention de la maltraitance des aînés fondées sur les technologies.
2. Que le financement des programmes de prévention et d'intervention ciblant diverses formes de maltraitance soit augmenté.
3. Que les services d'aide aux victimes de maltraitance des aînés qui sont fondés sur la technologie soient améliorés en augmentant le financement et la recherche en soutien aux pratiques exemplaires liées à l'offre de systèmes locaux d'intervention contre la maltraitance des aînés.
4. Qu'une campagne nationale de sensibilisation à la maltraitance et à la négligence des aînés soit mise en œuvre, avec un accent sur la COVID-19 et l'isolement social.
5. Que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* soit modifiée en vue d'obliger les établissements financiers à signaler les cas de maltraitance des aînés ou d'incapacité mentale soupçonnée¹⁷.

À PROPOS D'AGE-WELL

AGE-WELL est un réseau pancanadien au sein duquel des chercheurs, des personnes âgées, des proches aidants, des organismes partenaires et de futurs chefs de file unissent leurs efforts pour accélérer l'adoption de solutions technologiques qui peuvent améliorer de manière concrète la vie des Canadiens. Les chercheurs d'AGE-WELL mettent au point des technologies, des services, des politiques et des pratiques qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées et des proches aidants, et qui génèrent des avantages sociaux et économiques pour l'ensemble du Canada. Actuellement, AGE-WELL réunit plus de 250 chercheurs subventionnés et affiliés de 45 universités et centres de recherche du Canada; 380 partenaires de l'industrie, du gouvernement et du secteur sans but lucratif qui collaborent étroitement avec nous à l'élaboration de solutions axées sur le vieillissement sain, ainsi que 750 stagiaires qui sont nos chefs de file de demain dans les domaines de la technologie et du vieillissement.

NOTES

- ¹ Statistique Canada, « Section 4 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2019 »; 2 mars 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00001/04-fra.htm>.
- ² K. J. Conrad, M. Iris, B. B. Riley, E. Mensah et J. Mazza, « Developing End-User Criteria and a Prototype for an Elder Abuse Assessment System », Département de la Justice des États-Unis, 2013, <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/241390.pdf>.
- ³ Gouvernement du Canada, *Mesures destinées aux aînés*, 2014, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/mesures-destinees-aines.html>.
- ⁴ *Id.*
- ⁵ B. Sajan, « Tenfold increase in elder abuse during COVID-19 pandemic, advocates say », 15 avril 2020, <https://bc.ctvnews.ca/tenfold-increase-in-elder-abuse-during-covid-19-pandemic-advocates-say-1.4896176>.
- ⁶ Gouvernement du Canada, *Mesures destinées aux aînés*, 2014.
- ⁷ Gouvernement du Canada, *Mesure législative sur la violence à l'égard des aînés*, 15 mars 2012, <https://www.canada.ca/en/news/archive/2012/03/elder-abuse-legislation.html>.
- ⁸ *Id.*
- ⁹ Gouvernement du Canada, « L'ACFC surveillera la conformité des banques au nouveau code de conduite volontaire visant à protéger les aînés », 25 juillet 2019, <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/nouvelles/2019/07/lacfc-surveillera-la-conformite-des-banques-au-nouveau-code-de-conduite-volontaire-visant-a-protger-les-aines.html>.
- ¹⁰ X. Dong, « Advancing the field of elder abuse: future directions and policy implications », *Journal of the American Geriatrics Society*, vol. 60, n° 11, 2012, p. 2151 à 2156.
- ¹¹ L. Stone, « Reports of elder abuse soar outside of long-term care in Ontario », *The Globe and Mail*; 4 février 2021, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-reports-of-elder-abuse-soar-outside-of-long-term-care-in-ontario/>.
- ¹² R. Birch, « Filene Creating New Tech To Fight Elder Abuse », 20 décembre 2013, <https://www.cujournal.com/news/filene-creating-new-tech-to-fight-elder-abuse>.
- ¹³ J. Burnett, C. B. Dyer, L. E. Clark, et J. M. Halphen, « A statewide elder mistreatment virtual assessment program: Preliminary data », *Journal of the American Geriatrics Society*, vol. 67, n° 1, 2019, p. 151 à 155.
- ¹⁴ *Developing End-User Criteria and a Prototype for an Elder Abuse Assessment System*.
- ¹⁵ WellSky, « Protective Services », 2021, <https://wellsky.com/protective-services/>.

¹⁶ C. Berridge, J. Halpern et K. Levy, « Cameras on beds: The ethics of surveillance innursing home rooms », *AJOB Empirical Bioethics*, vol. 10, n° 1, 2019, p. 55 à 62.

¹⁷ *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, LC 2000, ch. 5; <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2000-c-5/159208/lc-2000-c-5.html>.